

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 mars 2015**

CP2015\_03\_30  
id. 1631

*L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

*Absent(s) :*

*M. HEBRAL*

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES PUBLICS  
FONDS COMMUN D'HÉBERGEMENT**

---

En 2015, nous avons voté une autorisation de programme de 8 000 € afin de venir en aide aux établissements lors de dépenses pour l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du collège Jean Rostand à Valence d'Agen.

Monsieur le Principal sollicite la participation du Conseil Général pour le remplacement du trancheur à jambon de son établissement.

En effet, le matériel existant est obsolète.

Le montant total de cette acquisition s'élève à 2 325 € TTC. Une subvention à hauteur de 50 % porterait la participation du Conseil Général à 1 162 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier la subvention sollicitée et l'imputer à l'article 20431 – sous/fonction 221 du budget départemental de 2015.

Etant précisé que dans l'hypothèse où cette proposition recevrait votre agrément, la situation de la ligne budgétaire serait la suivante :

A – Autorisation de programme.....	8 000,00 €
B – Engagement à ce jour...../	
C – Engagement à la présentation Commission.....	1 162,00 €
D – Reliquat.....	6 838,00 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la subvention départementale suivante :

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Remplacement du trancheur à jambon de la demi-pension : 1 162 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20431, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET